

ARRÊTÉ

~~des Monuments des Affaires culturelles~~

Le Secrétaire d'Etat à la Culture

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques, modifiée et complétée par les lois des 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966, et le décret du 18 mars 1924 déterminant les conditions d'application de la dite loi ;

VU l'avis émis par le Conseil Supérieur de la Recherche Archéologique le 1er décembre 1970 ;

VU l'avis émis par la Commission Supérieure des Monuments Historiques le 25 janvier 1971 ;

VU le consentement donné le 3 juin 1970 par M. Marcel BOURICAULT au classement du dolmen ci-après désigné ;

VU l'arrêté du 19 septembre 1974 portant classement parmi les Monuments Historiques du dolmen situé dans la parcelle n° 269, lieudit "Prés de crochet", section B du plan cadastral de la commune de MAZEROLLES (Vienne).

A R R Ê T É :

Article 1er - Est classé parmi les Monuments Historiques le dolmen de Loubressac situé dans la parcelle n° 629, lieudit "Prés de crochet", section B du plan cadastral de la commune de MAZEROLLES (Vienne).

Article 2 - Le présent arrêté, qui annule et remplace celui du 19 septembre 1974, susvisé, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

Article 3 - Il sera notifié au Préfet du département de la Vienne, au Maire de la commune de MAZEROLLES et au propriétaire M. Marcel BOURICAULT domicilié à Loubressac, MAZEROLLES, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS, le 20 novembre 1974

P/le Secrétaire d'Etat et par délégation

P/le Directeur de l'Architecture
Le Directeur adjoint



R. POCQUET



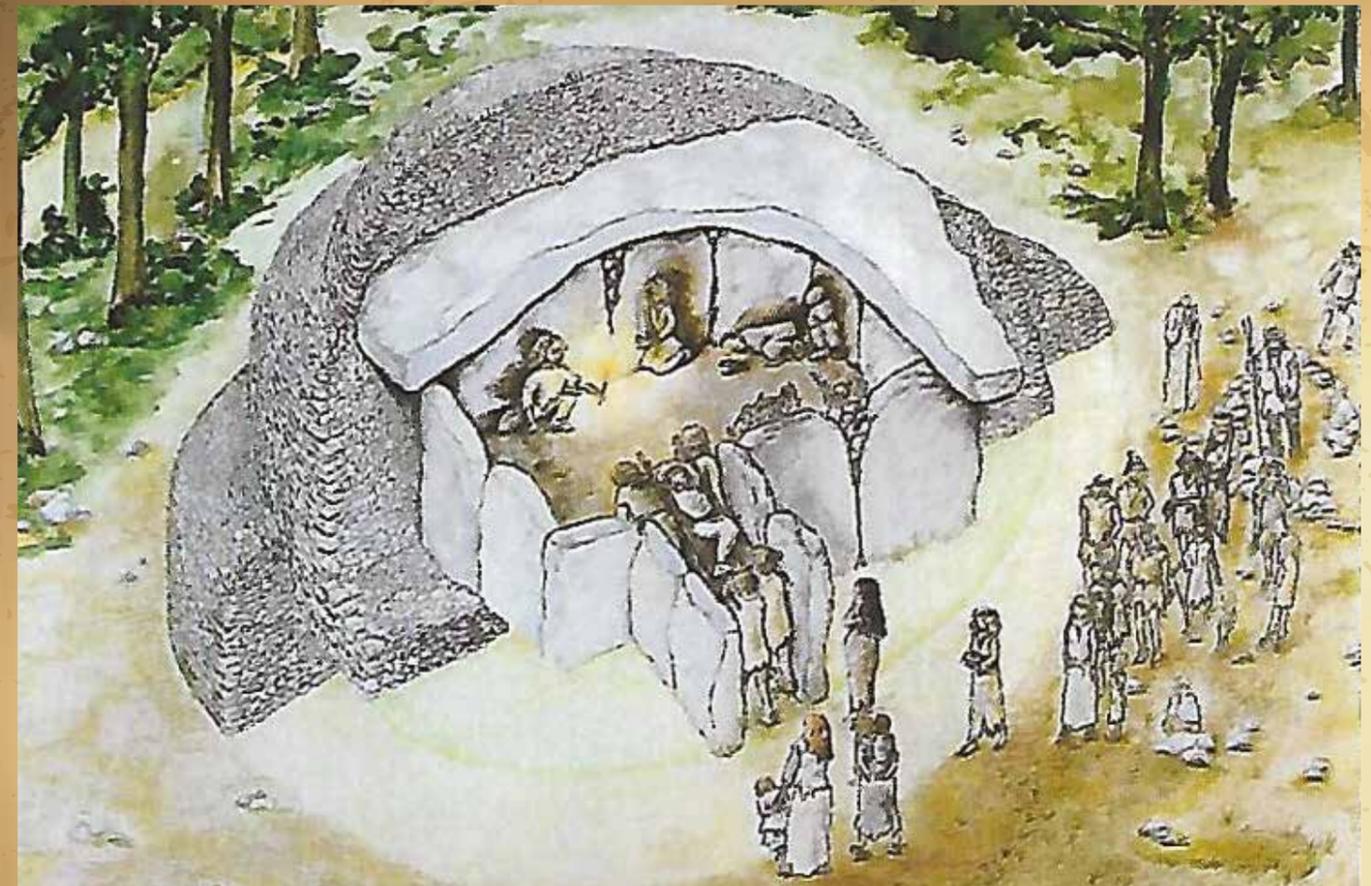
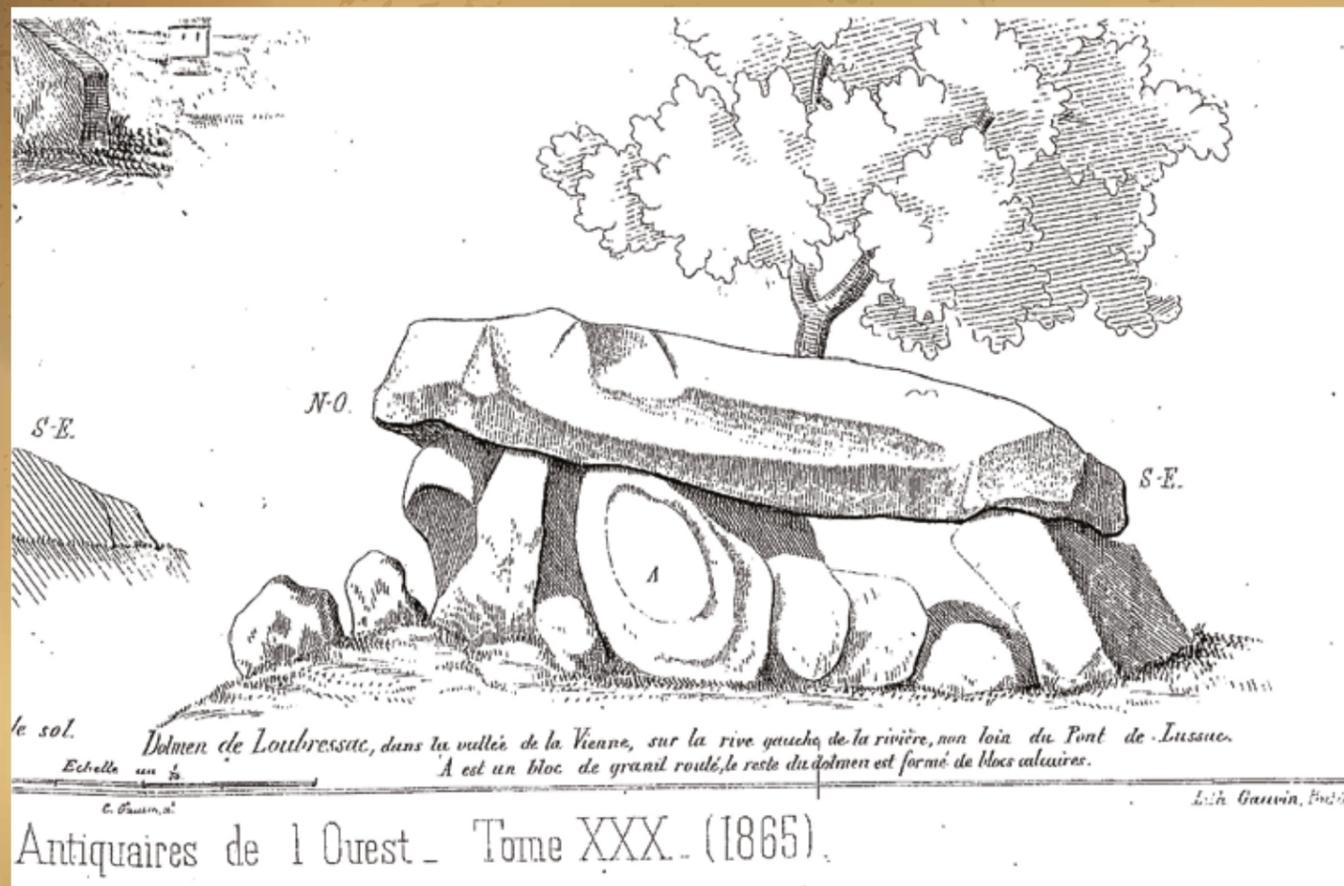
Le Dolmen de Loubressac

A l'âge de la pierre taillée du paléolithique (100000- 8000 ans avant JC) succède celui de la pierre polie du néolithique (10000-2200 ans avant JC). La définition initiale du néolithique est fondée sur une innovation technique mais elle cède progressivement sa place à une définition socio-économique. Si la chasse et la cueillette continuent souvent à fournir une part substantielle des ressources alimentaires, l'agriculture et l'élevage jouent un rôle de plus en plus important impliquant une sédentarisation des groupes humains.

Au néolithique moyen entre 4500 et 2500 ans avant notre ère, toute la façade atlantique se couvre d'architectures funéraires monumentales. Le dolmen de Loubressac en est une. Mais rappelons d'abord la définition d'un dolmen (formé de deux mots bretons dol, table et men, pierres) : un dolmen est une tombe généralement mégalithique (construction faite de gros blocs de pierres), incluse à l'origine dans un tumulus comportant une chambre sépulcrale (tombeau) destinée à recevoir plusieurs inhumations. Le dolmen de Loubressac, situé à la sortie du village sur le bord de la route reliant Mazerolles à Civaux présentait à l'origine sept piliers de calcaire et de granit et une large table issus d'alluvions et trouvés sur place.

La dalle horizontale reposait sur les blocs verticaux, l'ensemble formant les parois de la chambre funéraire. Alphonse Le Touzé de Longuemar précise dans son ouvrage « Les dolmens du Haut-Poitou » paru en 1865 : « le dolmen de Loubressac formé en majeure partie de calcaires siliceux, analogues à ceux du sous-sol et de la berge voisine, a néanmoins un de ses supports formé d'un bloc de granit. Mais des blocs pareils existent en grand nombre dans l'épaisse alluvion d'origine ancienne qui forme le sol de la vallée de la Vienne, et dès lors aucune de ces anomalies apparentes ne vient contredire le principe énoncé que les monuments mégalithiques ont toujours été construits avec les matériaux trouvés à même le sol où nous les voyons s'élever aujourd'hui. Rien de plus naturel, on en conviendra facilement, que ces matériaux, tout préparés à l'avance sur le sol, aient attiré par l'étrangeté de leur situation, l'attention des architectes des monuments mégalithiques, et qu'ils les aient employés à leur construction. ». La chambre funéraire mesurait à l'origine 4m sur 2.50 m et le couloir d'accès au sépulcre était orienté vers le soleil levant.





Dolmen de Loubressac sous son tumulus : Restitution, Néolithique moyen, Mazerolles.

En 1536, cet ensemble est appelé la « Pierre Pèse » puis en 1619 la « Pierre Levée ». En 1839, il servait d'abri à moutons. Les fouilles d'E. Tartarin en 1885 ont permis de mettre au jour des restes d'os humains (adultes et enfants), des offrandes (tessons de poteries grossières) et un petit tranchet en silex. Il ne reste aujourd'hui que la structure intérieure du monument funéraire, le tertre qui le recouvrait et formait le tumulus a complètement disparu. Sous le morceau de table en place, il reste quatre piliers en calcaire, à côté se trouvent deux piliers en calcaire, un en granit et d'autres morceaux de la table de couverture.

Le dolmen a été classé monument historique le 20 novembre 1974.

Il a été rapporté par certains que les dolmens servaient d'autels à des prêtres celtes ou gaulois pour y pratiquer des sacrifices humains. Stéphane de la Nicollière dans « *Une paroisse poitevine, essai historique et archéologique sur la paroisse de Mazerolles (1866)* » réfute totalement cette hypothèse : « ...M. Brouillet la décrit dans son récent ouvrage des antiquités celtiques et antédiluviennes du Poitou. Ce dernier s'étend assez longuement sur les rugosités que présente le dessus de la table, rugosités dans lesquelles il voit des rigoles et des petits bassins creusés par la main des prêtres celtes ou gaulois pour faire couler ou recueillir le sang des victimes. Nous demandons pardon à l'érudit écrivain de ne pas être tout-à-fait de son avis, car nous considérons les dolmens, non comme des autels, mais bien comme des monuments funéraires à destination intérieure.

Il y a quarante ans, (lisons nous dans l'*Almanach de l'Archéologue français*, publié par notre savant maître, M. de Caumont) les celtomanes voyaient partout des sacrifices humains ; les dolmens étaient pour eux des autels où l'on faisait une énorme consommation de victimes, et les moindres fissures naturelles devenaient, à leurs yeux, des rigoles pour écouler le sang qui jaillissait sous le couteau des druides !!! Heureusement ce raisonnement des antiquaires est passé ; les dolmens sont des retraites destinées à protéger les dépouilles mortelles des notabilités de l'époque.... ».

C'est pourtant ce que les anciens nous racontaient quand nous étions enfants !!!

Pour conclure, relatons une légende un peu plus légère. C'est Léon Pineau dans son livre « *Le folklore du Poitou (1892)* » qui nous la rapporte : la Sainte Vierge passe, un jour, près de Loubressac. Elle pique en terre ses huit fuseaux et pose dessus une pierre plate qu'elle portait sur la tête !!!

Jean-Michel PUISSESSEAU

Bibliographie :

- Laissez-vous conter Mazerolles. Syndicat mixte du Pays Montmorillonnais.
- Loubressac, village de la Vienne. Annie Puissesseau. Editions Arka.
- Le val de Civaux. Itinéraires du patrimoine. Geste Editions.
- Alphonse Le Touzé de Longuemar. Les dolmens du Haut-Poitou.
- Stéphane de la Nicollière. Une paroisse poitevine, essai historique et archéologique sur la paroisse de Mazerolles.